



Office national du film du Canada

2022-2023

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2022

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2022-2023. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

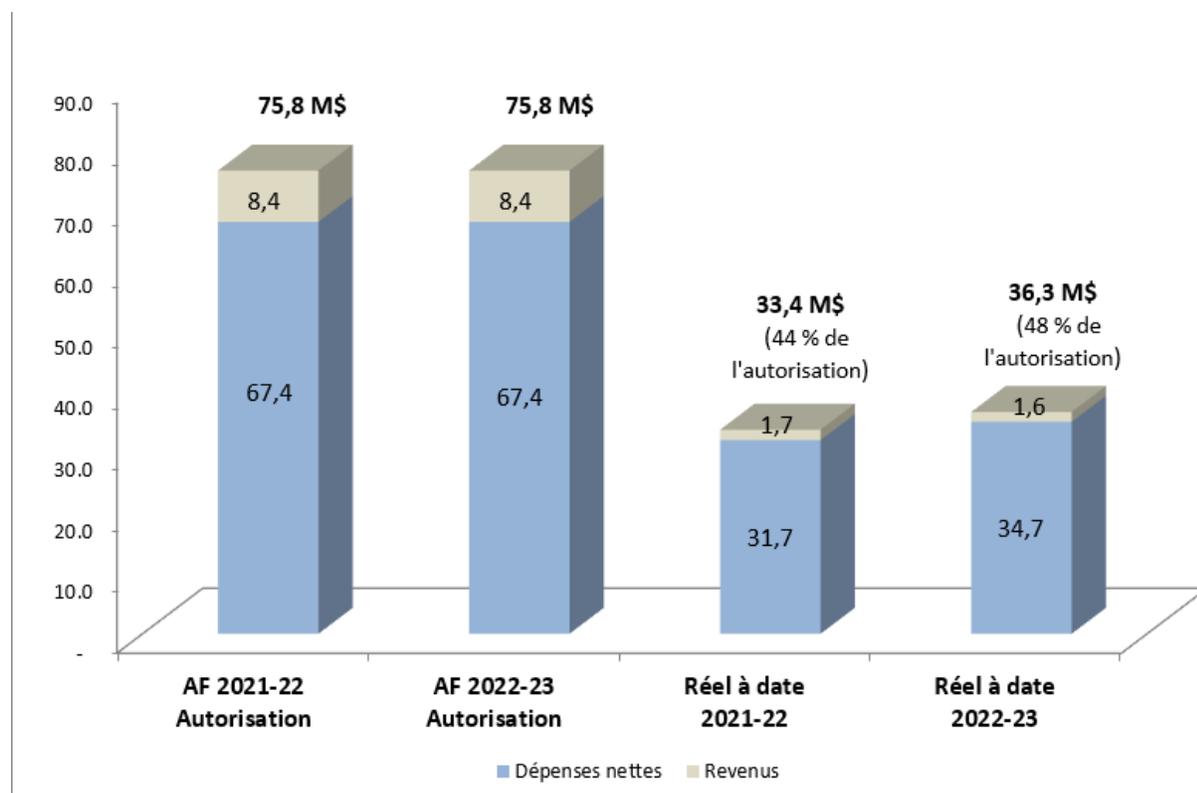
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2022.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2022-2023 avec un total de dépenses brutes prévues de 75,8 millions de dollars comparable à l'année précédente.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du deuxième trimestre de 2022-2023, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce 2^e trimestre 2022-2023 s'élèvent à 1,0 M\$, comparable à l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^e trimestre 2022-2023 ont augmenté de 1,0 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2021-2022 et se situent à 18,9 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transports et communications, location et des acquisitions de machines et matériel. La hausse des dépenses de personnel par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires ainsi que des augmentations d'échelons. La variation des coûts de transport et communications s'explique principalement par l'augmentation des frais de voyages suite à la reprise des opérations. L'accroissement des dépenses de location provient du délai de facturation l'an dernier de certains contrats de support et renouvellements annuel. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont diminuées en grande partie en raison d'achats d'équipements plus importants l'an dernier.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe tels que la pandémie de la Covid-19.

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM (« Media Asset Management ») facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. Pour la deuxième année consécutive (2021-2022), l'ONF a reçu un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Depuis 2020-2021, la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. La reprise des opérations s'est fait graduellement en 2021-2022 selon les normes sanitaires en vigueur. Grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a pu poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. En 2020-2021, l'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production et la distribution d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2021-2025. En 2021-2022, l'ONF a poursuivi ces avancés afin de permettre d'élargir à plus grande échelle les initiatives lancées en mars 2020, soit mettre en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement l'ensemble de ses bureaux et installations, et offrir aux créateurs les outils et la technologie dont ils ont besoin pour produire des longs métrages à distance. En 2022-2023, les activités ont complètement repris avec des accès en présentiel dans l'ensemble des bureaux et installations de l'ONF conformément à la politique de télétravail de l'ONF.

L'ONF a publié en avril 2021 son Plan d'action qui détaille les priorités issues du plan stratégique 2020-2023, intitulé « Se raconter pour se comprendre ». Ce plan représente la feuille de route de l'ONF pour cette période de 3 ans. Les priorités pour 2022-2023 s'appuient sur les travaux réalisés en 2021-2022. Il explique comment l'ONF entend renouveler son approche de programmation et enrichir l'expérience de création, mais aussi réinventer ses modes de mise en

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

marché, de diffusion et de distribution, tout en exposant les engagements stratégiques de l'organisation.

L'ONF a pris des décisions importantes sur l'évolution de sa structure dans le but de redéfinir son cadre de travail et de collaboration qui est centrée sur son mandat premier de producteur et de distributeur public. Ce renforcement de ses objectifs qui donne une place de choix à la création, à l'innovation, à l'engagement des auditoires, ainsi qu'à son rôle d'institution publique qui a le devoir d'ouvrir le chemin de la représentation, de l'inclusion et du rayonnement de toutes les voix. Quatre directions générales seront maintenues, renommées, repensées et réparties de la manière suivante.

La direction générale, Programmation, Création, Distribution et Marketing qui, comme son nom l'indique, uni les activités allant de la conception des projets à leur diffusion sur la scène nationale et internationale. Julie Roy a été nommée à la tête de cette nouvelle direction générale.

La direction générale, Technologies qui regroupe l'ensemble des activités technologiques servant la création, la distribution et la conservation, sous l'autorité de Jimmy Fournier.

La direction générale, Finances et administration qui se consacre à tous les aspects financiers et administratifs de l'organisation, domaine névralgique pour la stabilité financière de l'ONF comme pour le soutien quotidien aux différentes équipes, est chapeautée par Joanne Heller.

La direction générale, Ressources humaines, Planification stratégique et Services institutionnels qui regroupe plusieurs services internes soutenant, par leur expertise propre, l'ONF et son mandat est sous la responsabilité de François Tremblay.

Approuvé par :

Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada
Le 24 novembre 2022

Joanne Heller CPA, CGA
Directrice Finances
Dirigeant principal des finances

Montréal, Canada
Le 24 novembre 2022

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

(dollars)	Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	67 415 623	17 862 537	34 674 024
Autorisations budgétaires totales	67 415 623	17 862 537	34 674 024
Autorisations totales	67 415 623	17 862 537	34 674 024

Exercice 2021-2022		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
67 370 932	16 766 240	31 729 254
67 370 932	16 766 240	31 729 254
67 370 932	16 766 240	31 729 254

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	43 916 259	11 862 113	22 760 256	42 872 225	11 459 439	22 052 139
Transports et communications	2 884 000	673 529	1 243 199	2 822 000	171 285	218 403
Information	2 321 799	341 730	592 988	2 695 000	244 598	437 930
Services professionnels et spéciaux	13 188 951	2 986 617	5 289 370	13 926 000	2 988 714	4 403 821
Location	10 586 595	2 645 553	5 546 240	9 969 000	2 461 837	5 120 177
Services de réparation et d'entretien	336 585	68 560	242 021	337 000	259	146 597
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	71 233	127 684	532 000	63 023	116 540
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	0	0	0
Acquisition de machines et de matériel	2 074 452	229 836	483 599	2 643 000	453 173	870 666
Autres subventions et paiements	27 428	(5 302)	31 459	27 153	14 867	29 458
Dépenses budgétaires brutes totales	75 868 069	18 873 869	36 316 816	75 823 378	17 857 195	33 395 731
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 011 332	1 642 792	8 452 446	1 090 955	1 666 477
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	1 011 332	1 642 792	8 452 446	1 090 955	1 666 477
Dépenses budgétaires nettes totales	67 415 623	17 862 537	34 674 024	67 370 932	16 766 240	31 729 254

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.